



Saint-Damase

Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 123 ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020, le conseil municipal adopté le règlement numéro 123 intitulé

« Concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ »

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements en vous présentant au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 15^e jour du mois de janvier 2020.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière